

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Excusée : Valérie GORISSE

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Petits achats pour l'école :

Madame le Maire informe les conseillers que lors du dernier conseil d'école, il a été demandé la possibilité d'installer un filtre sur la porte d'entrée et la porte arrière pour atténuer la chaleur. Ce système a été mis à Target et a apporté une grande satisfaction.

D'autre part, les chaises de bureau des institutrices sont en mauvais état et elle propose de les changer. Les enfants de l'école ont créé un jardin et plutôt que de récupérer l'eau dans des bacs qui peuvent être dangereux, il est proposé d'installer un récupérateur sur la gouttière de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces travaux et mandate Madame le Maire pour faire le nécessaire.

Validation zones humides :

Les dernières cartes sont parvenues en mairie et ont été transmises à toutes les personnes concernées en leur demandant leurs réflexions pour le 15 juillet dernier délai.

Le conseil municipal valide les cartes mais souhaite attirer l'attention de l'organisme chargé de la mise en place des zones, qu'il trouve incorrecte que des zones aient été rajoutées après les visites effectuées sur place. Un courrier sera rédigé et envoyé à tous les acteurs des zones humides.

Implantation défibrillateur :

Madame le Maire rappelle l'obligation de par la loi de mise à disposition d'un défibrillateur à la salle des fêtes. A la suite de l'appel d'offre effectuée par la ComCom, c'est l'entreprise Médilys Santé qui a été retenue. Il faut maintenant décider du lieu d'implantation de l'appareil. Madame le Maire précise que cette société assurera également la maintenance de l'équipement installé à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide que le défibrillateur destiné à la salle des fêtes sera installé en extérieur sur le côté du bâtiment afin qu'il ne soit pas exposé en plein soleil toute la journée. Les travaux de branchement électrique seront demandés à un professionnel.

Tarif columbarium :

Le monument de six cases est terminé. Il convient de fixer un prix de vente et il est précisé que les caverne sont toutes vendues. Les tarifs actuels sont :

concession trentenaire pour caverne : 700 €
concession cinquantenaire pour caverne : 850 €
concession perpétuelle pour caverne : 1 000 €
dispersion au jardin du souvenir : 80 € par urne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs.

Délibération transfert excédent au SIVOM Sioule et Bouble :

Le compte administratif 2021 du budget assainissement a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 154,73 € et un excédent d'investissement de 5 581,33 €. La trésorerie demande une délibération concernant le transfert de ces excédents au SIVOM Sioule et Bouble. Madame le Maire précise qu'à la date de ce jour le montant des impayés est de 7 227,18 €, les plus anciens datant de 2015 et une facture de l'agence de Bassin Loire Bretagne de 209 € est parvenue en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer la même répartition que pour l'emprunt soit 41,05 % pour la commune et 58,95 % pour le SIVOM et de déduire les impayés d'avant 2021. La somme à verser au SIVOM Sioule et Bouble sera donc de :
 $(27\,154,73 + 5\,581,33) \times 58,95 \% = 19\,297,91 - 2\,714,66 \text{ €} - 209 = 16\,374,25 \text{ €}$.

Division parcellaire lotissement la Motte Verger :

La société EVOLEA a attiré l'attention de la commune sur un problème de clôture des lots. En effet, celles-ci n'ont pas été implantées au bon endroit ainsi des portions de terrain sont entretenues par la commune mais qu'elles appartiennent à EVOLEA et à d'autre les clôtures englobent du domaine communale.

Le conseil municipal, avant d'entamer toutes démarches pour régulariser cette situation, décide de consulter les archives de ces travaux pour s'assurer qu'un accord n'avait pas déjà été pris entre la commune et FRANCE LOIRE, société de l'époque.

Avancement des différents projets :

- Contrat de Bourg : les réunions de chantier ont en principe lieu le vendredi matin. Tout se passe bien pour l'instant comme prévu au marché. Une demande de nouveaux arrivants a été faite pour des gravillons plutôt qu'un espace enherbé devant leur mur de maison. Cette demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de chantier. La maîtrise d'œuvre est très réactive notamment dans la transmission des comptes rendus qui permet un suivi au plus près.

- Aire de jeux : un nouveau devis a été donné car les jeux pour enfants ont pris 30 % d'augmentation et les filets sont plus chers également. Cependant, l'entreprise a trouvé un nouveau fournisseur pour les dalles avec un tarif plus intéressant ce qui fait que l'augmentation est raisonnable. Le conseil municipal approuve ce nouveau devis d'un montant de 22 436,25 € pour l'aire de jeux et 35 270 € pour le city stade.

- Multi-services : l'estimation reçue de l'architecte est plus élevée que l'étude de l'ATDA. Une réunion a été programmée le 22 juillet prochain pour faire le point.

Convention mise à disposition d'agent avec la ComCom :

La communauté de communes propose de faire une convention de mise à disposition du personnel entre les communes et la ComCom.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Questions diverses :

- Revitalisation des bourgs : une réunion a eu lieu avec visite des bâtiments communaux. Un état des lieux va être fait avec proposition d'utilisation ou rénovation de ces immeubles.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que Bourbonn'Air a fait une réunion d'information le 2 juillet dernier avec témoignage d'un agriculteur et d'un écrivain. Une cinquantaine de personne a participé.

- Information est donnée pour le repas des plus de 70 ans de la commune en commun avec Target. La date a été fixée au 15 octobre à Target.

- DECOLUM : possibilité de location de décors de Noël sur 3, 4 ou 5 ans. Deux devis ont été demandés, en achat et en location, mais ne sont pas encore parvenus en mairie. Ils seront transmis par mail à chaque conseillers pour avis car décision devra être prise avant le 30 août pour bénéficier des réductions.